



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pollution aux cPCB : des tronçons rouverts à la pêche

Compte tenu des analyses faites depuis le début de l'année, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a décidé de rouvrir une partie des cours d'eau fribourgeois à l'exercice de la pêche.

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a décidé de lever en partie les mesures d'interdiction de pêche dans les cours d'eau du canton de Fribourg. Pour rappel, le canton a pris la mesure d'interdire la pêche en automne 2007 dans certains ruisseaux et rivières, car des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine (cPCB) dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons. Comme il existe un risque pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons contaminés, le Conseil d'Etat a appliqué le principe de précaution, en interdisant la pêche dans certains secteurs.

Depuis le printemps 2007, plusieurs campagnes de mesures ont été menées pour analyser la chair des poissons et détecter des traces de cPCB. Vu les résultats d'analyses répétées de poissons dans la Glâne supérieure (en amont de Romont), La Neirigue, le Glâne ainsi que dans la Petite Sarine (pont de la Souche, en amont de l'Abbaye d'Hauterive), la DIAF a décidé dans son ordonnance du 7 mai de rouvrir ces tronçons de cours d'eau à la pêche. Cette décision court jusqu'au premier week-end d'octobre, soit le 5 octobre, date habituelle de la fin de la pêche dans le canton de Fribourg.

Par contre, la pêche dans la Petite Sarine sera interdite déjà à partir du 15 septembre, période qui verra de nouveau les poissons remonter les rivières pour frayer. L'exercice de la pêche est interdit dans ce cours d'eau, du pont de la Souche jusqu'au barrage de Rossens, précise l'ordonnance de la DIAF.

Par ailleurs, toute pêche demeure interdite dans le Neirigue, de son embouchure dans la Glâne jusqu'au pont de Chavannes-sous-Orsonnens, du fait que ce tronçon faisait par le passé déjà partie d'une réserve permanente de pêche.

Fribourg, le 7 mai 2008

Pour plus de renseignements:

Jean-Daniel Wicky, chef du secteur faune aquatique et pêche auprès du Service des forêts et de la faune de la DIAF, de 10 h à 12 h au 026 305 23 24
